

Ecole « LA SALSEPAREILLE »
Ecole publique Maternelle et Élémentaire
1 rue de L'Egalité
34120 LEZIGNAN-LA-CEBE

Tél. 04 67 98 19 16 / Fax. 04 67 98 19 16

Académie de Montpellier : www.ac-montpellier.fr



Entrée principale de l'école



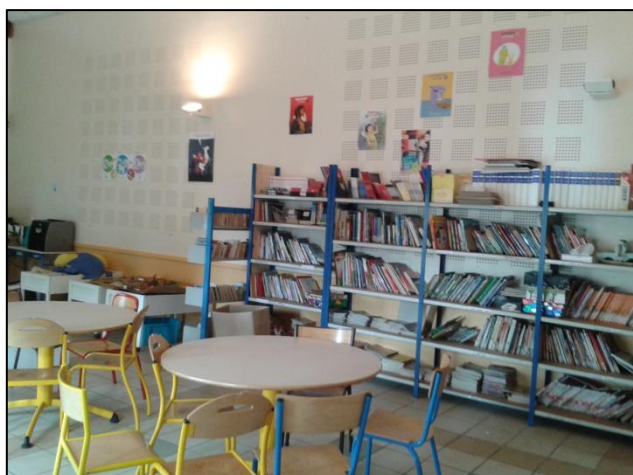
Le préau d'entrée



La cour des Petits



La cour des Grands



La bibliothèque



Le restaurant scolaire

L'EQUIPE ENSEIGNANTE : Année 2016-2017

Mme ADROVER : Petite section – Moyenne section : 24 élèves
Mme MAS : Grande section – CP : 23 élèves
Mme CARUSO : Moyenne section, Grande section : 25 élèves
Mme ROUSSEAU : CP, CE1 : 24 élèves
Mme SALLES : CE1, CE2 : 24 élèves
Mr CAUSSE : CE2, CM1 : 24 élèves
Mr PASCAL : CMR - CM2 : 25 élèves

Madame Nathalie ADROVER, directrice, est déchargée de sa classe le vendredi.

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'école compte 169 élèves. (Actualisé au 28/8/16)

LES HORAIRES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 sont fixés comme suit :

* LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 9 h – 12 h / 14 h – 16 h 15

* MERCREDI : 9 h – 12 h

PLANNING HORAIRE 2016 – 2017 Ecole « La Salsepareille »

	7h30	9h	12h	14h	16h15	17h15	18h30
LUNDI	Accueil/Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP ou sortie		Sortie ou Garderie
MARDI	Accueil/Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP ou sortie		Sortie ou Garderie
MERCREDI	Accueil/Garderie	Enseignement	Sortie				
JEUDI	Accueil/Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	NAP ou sortie		Sortie ou Garderie
VENDREDI	Accueil/Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie ou Garderie		

La commune de Lézignan la Cèbe mobilise des moyens importants pour créer les meilleures conditions possibles à la réussite scolaire à l'école maternelle et élémentaire ; les enfants y sont accueillis dès l'âge de 3 ans en petite section de maternelle.

L'EQUIPE MUNICIPALE DES AGENTS DEDIES A L'ECOLE

La politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs que sont les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelle), les animateurs, les intervenants associatifs, le personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) au sein d'un projet éducatif cohérent.

- Mme Antoinette CLAUSSON (ATSEM) chargée de la coordination de l'activité des agents, des relations avec les enseignants et l'administration municipale
- Mme Carine COUVEINHES (ATSEM)
- Mme Christine MARTIN (ATSEM)
- Mme Marlène GIMENEZ, agent des services périscolaires
- Mme Valérie MARCHAL, agent des services périscolaires
- Mme Caroline CROS, agent des services périscolaires
- Mme Valérie BLANC, agent des services périscolaires
- Mme Christiane SIRVEN, Agent des services périscolaires
- Mme Myriam ARNAUD, Agent des services périscolaires

Tous les agents sont intégralement employés au service de l'école et des enfants. Au quotidien, c'est donc 9 agents qui œuvrent, au sein de l'école, pour accompagner, animer, encadrer, surveiller, servir les repas...

MODALITES DE FONCTIONNEMENT – RESERVATION DES SERVICES

Les inscriptions à la cantine ont lieu sur le Portail Famille ou à l'accueil Mairie selon le fonctionnement ci-dessous :

2016 - 2017 : RESERVATION - ANNULATION - PAIEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES		
PRESTATIONS	RESERVATION SUR LE PORTAIL FAMILLE OU EN MAIRIE	ANNULATION SUR LE PORTAIL FAMILLE OU EN MAIRIE (2)
GARDERIE	Date limite de réservation : LA VEILLE AVANT MIDI PAIEMENT A L'INSCRIPTION SUR LE SITE (OU EN MAIRIE SUR BULLETIN PAPIER)	Date limite de désinscription : LA VEILLE AVANT MIDI REPORT AUTOMATIQUE DU PAIEMENT SUR LE MOIS SUIVANT
RESTAURANT SCOLAIRE (1)	<u>INSCRIPTION POSSIBLE</u> Une semaine jour pour jour AVANT la date souhaitée : prix du repas 3,50 € PAIEMENT A L'INSCRIPTION SUR LE SITE (OU EN MAIRIE SUR BULLETIN PAPIER)	<u>DESINSCRIPTION POSSIBLE</u> Une semaine jour pour jour AVANT la date souhaitée REPORT DU PAIEMENT SUR LE MOIS SUIVANT
	MOINS d'une semaine jour pour jour : en Mairie UNIQUEMENT avec surcoût de 0,60 cts par repas PAIEMENT A L'INSCRIPTION EN MAIRIE	MOINS d'une semaine jour pour jour en Mairie UNIQUEMENT REPORT DU PAIEMENT SUR LE MOIS SUIVANT
	<u>INSCRIPTION IMPOSSIBLE</u> MOINS de 48 h avant la date souhaitée	<u>DESINSCRIPTION IMPOSSIBLE (3)</u> MOINS de 48 h avant la date souhaitée
TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)	Début ou fin de trimestre	Au cours du trimestre, sans possibilités de s'inscrire dans une autre activité durant le trimestre
<p>(1) L'inscription au restaurant scolaire est validée sous 2 conditions : respect des délais et sous réserve (pour des questions de sécurité), que la capacité maximum du restaurant ne soit pas atteinte.</p> <p>(2) Les prestations réservées et non annulées dans les délais resteront facturées aux parents</p> <p>(3) Pour maladie de l'enfant : certificat médical à remettre en Mairie ou à envoyer par mail dès le 1er jour d'absence</p>		

Horaires d'ouverture de l'accueil mairie : du lundi au jeudi de 9h-12h et de 14h-17h30 ; le vendredi de 9h-12h et de 14h-17h

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Pour accéder aux services de la garderie, l'enfant doit être pré-inscrit en Mairie pour apparaître sur le Portail Famille.

La commune de Lézignan organise des accueils périscolaires le matin et le soir. Les modalités de fonctionnement de ces accueils sont définies dans le cadre d'un règlement intérieur fixé par arrêté municipal. Cet accueil doit permettre de répondre aux besoins de garde des parents et de proposer aux enfants des moments de détente au travers d'activités multiples et variées dans le respect de leur choix et de leur rythme.

Pour toute activité périscolaire, votre enfant doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile et risques personnels

Les agents municipaux accueillent les enfants :

* **le matin** : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : **de 7 h 30 à 8 h 45 : tarif 1 euro** (quelle que soit la durée)

* **l'après-midi**, lundi, mardi, jeudi : **de 17 h 30 à 18 h 30 : tarif 1 euro** (quelle que soit la durée)

* vendredi : **de 16 h 15 à 18 h 30 : tarif 1 euro** (quelle que soit la durée)

L'inscription sur le Portail Famille ou en mairie est obligatoire, au plus tard la veille, avant 12 h., (Horaires d'ouverture de l'accueil mairie : du lundi au jeudi de 9h-12h et de 14h-17h30 ; le vendredi de 9h-12h et de 14h-17h)

Le paiement a lieu à la réservation sur le Portail Famille ou en Mairie. Le règlement s'effectue par paiement électronique sur le site, par carte bleue en Mairie, ou bien en espèces, ou encore par chèque à l'ordre du Trésor Public.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Pour accéder aux services de la garderie, l'enfant doit être pré-inscrit en Mairie pour apparaître sur le Portail Famille.

La gestion du service de la restauration scolaire est assurée par la commune. Les repas sont élaborés par le traiteur SAS SUD-EST TRAITEUR Chemin des Mazes-34920 Le Crès ; ils sont livrés en liaison froide, réchauffés et servis aux enfants dans le local cantine en 2 services (maternelle puis élémentaire).

La pause-déjeuner dure 2 h : de 12 h – 14 h. Après le déjeuner les enfants font une pause détente dans la cour de l'école sous la surveillance du personnel communal.

Le paiement a lieu à la réservation sur le Portail ou Famille en Mairie. Le règlement s'effectue par paiement électronique sur le site, par carte bleue en Mairie, ou bien en espèces, ou encore par chèque à l'ordre du Trésor Public.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) 2016-2017

Les moyens mis en œuvre, tant en personnel dédié aux écoles qu'en mobilisation de bénévoles issus des associations de la commune ou simples particuliers, témoignent de l'intérêt qui est porté à la réussite des enfants et à leur épanouissement personnel.

Les enfants bénéficient ainsi de nouvelles activités périscolaires éducatives de qualité, gratuites et adaptées à leurs besoins et à leur cycle scolaire. Inscrites dans un parcours éducatif, elles favorisent l'épanouissement, scolaire, social et éducatif de vos enfants.

Les temps d'activités périscolaires (décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013) sont programmés de **16 h 15 à 17 h 30 les lundi, mardi et jeudi, durant la période scolaire.**

La prise en charge de l'enfant est gratuite jusqu'à 17 h 15. Sauf le vendredi où la prise en charge en garderie payante a lieu dès 16h15 : 1 euro.

L'inscription préalable sur le Portail Famille ou en mairie est obligatoire, au minimum pour le trimestre. Toute inscription à une activité entraîne la présence de l'enfant pendant cette période.

Avec les moyens dont elle dispose et en s'appuyant sur les ressources locales, la Commune a construit une offre périscolaire diversifiée, favorisant l'épanouissement des enfants. Une palette d'activités éducatives de qualité, gratuites et adaptées à leurs besoins et à leur cycle scolaire est proposée.

Chaque activité est encadrée par le personnel d'animation ou par des intervenants extérieurs du secteur associatif (Médiathèque, Association des Arts plastiques, ESC 34 Football...) ou simples particuliers.

Mme Antoinette CLAUSSON est l'interlocutrice des parents d'écoliers. Pour toute information complémentaire, contactez j.astruc@mairie-lezignan-la-cebe.fr

Les bénévoles qui souhaitent, faire découvrir, quelques heures par trimestre, ... leur ancien métier, leurs loisirs (chasse, environnement, lecture, sport collectif...) leurs jeux favoris (échecs...) leurs travaux personnels (patrimoine, histoire...) ou toute autre activité sont priés de bien vouloir contacter Mme Jacqueline ASTRUC pour un rendez-vous à j.astruc@mairie-lezignan-la-cebe.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- contacter Mme Antoinette CLAUSSEON à l'école
- contacter l'élue référent Mme Jacqueline ASTRUC j.astruc@mairie-lezignan-la-cebe.fr ou bien prendre rendez-vous au 04 67 98 13 68 en Mairie

MAIRIE

1 rue de la Mairie 34120 LEZIGNAN LA CEBE

04 67 98 13 68 (choix 1)

Heures d'ouverture : accueil mairie : du lundi au jeudi de 9h-12h et de 14h-17h30
le vendredi de 9h-12h et de 14h-17h).